



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26/05/2021

ID : 083-218300036-20210525-DCM2021_036-DE



Délibération N°2021-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-027 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'équipements de sécurité routière et piétonne sur l'ensemble de la Commune pour un montant estimatif de 9 088.33€HT soit 10 906.00€ TTC et a décidé de solliciter le Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le projet initialement prévu et de prioriser en 2021 la sécurité du hameau de Lentier qui est traversé par la Route Départemental 49.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer des feux tricolores en amont et en aval du hameau de Lentier.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des feux intermédiaires synchronisés avec les feux principaux devront aussi être installés aux sorties des Rue Emile Giraud et du Clos Saint Antoine.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un radar gèrera la durée des feux en fonction des flux montants et descendants.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise CITELUM d'un montant de 14 795.50 € HT soit 17 754.60 € TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière et piétonne, Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place des feux tricolores au hameau de Lentier,

APPROUVE le choix de l'entreprise CITELUM pour un montant de 14 795.50 € HT soit 17 754.60 € TTC,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 17 000 € dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2020,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2021,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

